

COMMUNE DE VAILLY
COMPTE RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2016

Présents : Yannick TRABICHET, Maire, Romain GURLIAT, Michaël STEHLIN, Adjoint, Laurent Nazaire, Florent FAVRE, Marlène BONDAZ, Céline CHEVALLET, Julien CHATELAIN, Sylvain ROCHY, Sophie CHATELAIN, Carole CURSAT.

Absents excusés : Christophe TRABICHET (pouvoir à Florent FAVRE), Ghislain TRABICHET, Jean-Louis MOREL-VULLIEZ

Absent : Adrien CHEVALLET

Secrétaire de séance : Michaël STEHLIN

Le compte-rendu du 24/06/2016 est approuvé à l'unanimité.

I – INTERVENTION CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX DU CANTON DE THONON

Monsieur Richard BAUD est excusé.

Madame Le Maire remercie les conseillers départementaux pour l'aide apportée dans la gestion et le financement des dossiers relatifs à la commune de Vailly.

Madame Patricia MAHUT rappelle les compétences du Conseil Départemental et les modalités d'attribution du Fonds Départemental des Territoires. La réalisation d'un arrêt de bus à Pimberty, en lien avec la commune de Lullin, est évoqué. Madame Mahut est questionnée sur le Haut-Débit et sur la couverture téléphonie mobile.

II – AUGMENTATION TARIF CANTINE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la circulaire préfectorale n°2006/37 du 11 juillet 2006 précisant les modalités de vote des tarifs publics locaux et notamment la restauration scolaire, et qui précisait que ces prix n'étaient plus soumis à arrêté ministériel. Elle rappelle ensuite que le prix du ticket est actuellement à 4,90 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de porter le prix du ticket repas à 4,95 € à compter du 1^{er} octobre 2016, rappelle que les enseignants et tous les intervenants ponctuels dans l'école (stagiaires, médecin, etc...) ont un droit d'accès à la cantine scolaire au même tarif que les enfants, précise que les agents communaux chargés du fonctionnement de la cantine bénéficient des repas au titre des avantages en nature.

III – MODIFICATION DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS

Les règlements intérieurs de la cantine, de la garderie-périscolaire et prochainement de la navette, sont des documents écrits qui organisent ces services gérés par la commune afin de

garantir leur bon fonctionnement. Des ajustements sont parfois nécessaires pour préciser certains points et améliorer les conditions d'accueil des enfants scolarisés.

Accueil Péri-scolaire

Le paragraphe II est complété pour autoriser les enfants qui attendent la navette à apporter un goûter.

Cantine Scolaire

Afin que le temps du déjeuner soit agréable pour les enfants qui déjeunent et les adultes qui s'en occupent, chacun doit respecter des règles simples de convivialité, de respect et de politesse. Pour apprendre à bien se conduire à la cantine, le règlement intérieur est complété par la mise en place d'un « passeport de bonne conduite » afin de :

- dégager un axe d'éducation à la vie collective sur un plan éducatif et non répressif
- développer un outil de communication avec les familles

Pour que cette modification du règlement intérieur soit comprise, une réunion d'informations sera proposée aux parents dans le courant du mois d'octobre.

IV – RÉHABILITATION DES STATIONS D'ÉPURATION DE SOUS LA COTE ET DU LAVOUEZ

L'appel d'offres lancé courant juin a été infructueux. Une nouvelle consultation de gré à gré a été proposée par le Cabinet Montmasson, maître d'œuvre.

V – LOCAUX COMMERCIAUX SOUS LA COTE

Le partenariat avec la CCI et Chablais Léman Développement se poursuit. Le projet déposé en mai par une fleuriste n'a pas été validé.

Le cahier des charges a été modifié pour élargir l'offre secteur tertiaire. La superficie proposée est également plus importante.

VI – CONVENTION TERACTEM POUR ACQUISITION FONCIÈRE ARRÊT DE BUS PIMBERTY

Un arrêt de bus de Pimberty a été validé par le CD 74 (Montée : Lullin Descente : Vailly)

Afin de réaliser ces travaux dans les meilleurs délais, les acquisitions foncières nécessaires seront réalisées par les communes de Vailly et Lullin.

Les communes seront assistées dans les démarches administratives par la société TERACTEM.

VII – OCCUPATION DES SALLES COMMUNALES

La MJC a adressé fin août une demande d'occupation de salles communales pour ces activités. Le temps d'occupation est d'environ 50 heures par mois réparties sur la maison des services, l'ancienne fruitière (2^e étage) et la salle des fêtes. Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour l'occupation à titre gratuit des locaux communaux, les activités proposées par l'association étant de nature à dynamiser la vie sociale, sportive et culturelle de notre territoire. Toutefois, pour tenir compte des frais d'entretien des différents lieux d'accueil, le conseil municipal propose de ne pas verser de subvention de fonctionnement en 2017.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

Intercommunalité

- **Crèche et extension école maternelle** : Mise au point du projet avec le Cabinet M'Architectes. Des comités de pilotage sont organisés, avec les responsables des structures, les représentants de la CCHC, du SIVU du Val d'Hermone et des communes concernées, pour la mise au point du projet, en vue du dépôt du permis de construire en janvier 2017.
- **PLUi** : Réunion du COP15 le 20/09 sur le Paysage. Madame le Maire et Laurent Nazaire, conseiller municipal, ont participé aux débats, en leur qualité de délégués PLUi. Les ateliers proposés dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal permettent de réfléchir sur un véritable projet d'aménagement du territoire et pas seulement sur un plan de zonage.
- **Containers semi-enterrés** : Ils ont été livrés et seront mis en place pour la fin année. La collecte « porte à porte » sera remplacée par l'apport volontaire sur les points d'implantation des containers. Pour Vailly, 4 points sont prévus dont un point conséquent Place de la Vogue. Une réunion publique, en lien avec les représentants de la Communauté de Commune du Haut-Chablais, sera proposée aux habitants pour expliquer ces choix et changements d'organisation.
- **Transfert Instruction autorisations d'urbanisme au 1^{er} janvier 2017** pour notre commune. La Direction Départementale des Territoires est compétente pour instruire les demandes d'urbanisme de la commune de Vailly jusqu'au 31/12/2016. A compter du 1^{er} janvier 2017, l'instruction sera transférée au service urbanisme de la Communauté de Communes du Haut-Chablais.

ASA des 3 Becs : le dossier de demande de subvention a été déposé fin août.

Travaux Réalisés

Les travaux réalisés pour l'entretien de la voirie communale sur l'enveloppe voirie intercommunale s'élèvent à près de 26 000€, le chantier le plus conséquent ayant été réalisé sur la route de la Buchille.

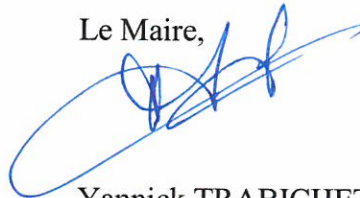
Le coût de la mise en enrobé de l'extension de la cour de l'école effectué en août est de 21 796€ dont 8 000€ de subvention FDDT 74 (Conseillers Départementaux). Des travaux école primaire de réfection des sols des 3 classes (revêtement) ont été réalisés pour un montant de 9 118€ HT

Le dossier « Réhabilitation du Billat » est en phase appel d'offres. Un point complet sur le dossier sera effectué au prochain conseil municipal.

A ce jour, il n'est pas fixé de date pour la prochaine réunion du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h 30.

Le Maire,



Yannick TRABICHET

